



SPÉCIAL CONSEIL D'ADMINISTRATION BUDGÉTAIRE

1.2.3

COSOG

123Cosog@cgtcdc.fr

**Des avancées, mais nous
pouvons aller plus loin !**

Traditionnellement, le conseil d'administration du COSOG du mois de novembre fait le point sur les prestations du COSOG et leurs améliorations. Conformément à ses propositions lors de sa campagne électorale COSOG, la CGT a soutenu et obtenu l'amélioration de certaines d'entre elles.

Augmentation de l'aide aux loisirs

La CGT porte l'augmentation de l'aide aux loisirs depuis de très nombreuses années : cette prestation s'adresse à tous et est appréciée de tous. **La proposition de la CGT : 200 euros**, portant l'aide aux loisirs à un minimum de 500 euros pour tous. Malgré les réserves financières du COSOG et son bien-fondé, une majorité des organisations syndicales n'a pas soutenu cette revendication légitime compte tenu de la situation actuelle. **La CGT a tout de même obtenu l'augmentation de l'aide aux loisirs de 100 euros**, portant ainsi son minimum à 400 euros. C'est un premier pas, la CGT continuera à proposer l'amélioration de l'aide aux loisirs. **Certains clament qu'ils ont « obtenu » 100 euros en oubliant de vous dire que vous auriez pu en avoir 200 !!!**

Subventionnement du permis de conduire

Le plafond de la subvention est porté à 1 800 euros pour les ouvriers et ayants droit.

Pour cette augmentation du plafond : CGT, CFDT, SNUP, CFE-CGC.

Contre le relèvement du plafond de subventionnement à 1 800 euros : UNSA.

Amélioration de la prestation « étudiants délocalisés »

Cette prestation a pour but d'aider les familles dont l'enfant étudiant vit hors du domicile parental. Une amélioration de 12 à 15% de la prestation « loyer » a été votée, ainsi que l'augmentation de 50 euros de la prestation « transport ». La CGT a soutenu cette amélioration.

Vote à l'unanimité.

Changement de la gestion de la prestation billetterie

La prestation billetterie est actuellement de la responsabilité des commissions locales (Angers, Bordeaux et Paris) : Chacune décide de son montant et de ses modalités. La CGT a toujours été soucieuse du libre arbitre des commissions locales et de la gestion de prestations aux « plus près » des personnels. A ce titre, nous ne sommes pas pour que le COSOG National se substitue aux commissions locales.

Pour la conservation de cette gestion au plus près des ouvriers et ayants droit : CGT, CFDT, CFE-CGC.

Contre le fait de laisser aux commissions locales le libre arbitre et la gestion de la billetterie : UNSA, SNUP.

Augmentation de bourses associatives

La CGT a proposé l'augmentation du budget pour un montant de 5 000 €. Un coup de pouce pour soutenir un peu plus de projets solidaires de nos collègues.

Vote à l'unanimité des organisations de cette proposition CGT.

Soutien scolaire exceptionnel

Au regard de la situation actuelle et du décrochage scolaire, la CGT soutient la prorogation de la prestation de 90 euros permettant aux enfants d'avoir des cours sur l'année 2020-2021. De plus, la CGT a demandé que cette prestation soit renouvelée jusqu'au 31 Août 2021.

Pour : CGT, CFDT, SNUP, CFE-CGC.

Contre la prolongation de la mesure de soutien scolaire : UNSA.